

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 14 avril 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Ronan COCHET—DESCHER, Anaëlle COMBALBERT, Joël COMBALBERT, Éric CONTE, Brigitte DELCASSE, Yannick DUBOUT, Françoise LABOUR, LE BERGER Camille, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : M. Fabien LEMAIRE a donné procuration Mme Brigitte DELCASSE
M. Gérard ROCHE a donné procuration à Mme Véronique PATERNE
M. Franck SEGONNE a donné procuration à M. Éric CONTE
Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à M. Joel COMBALBERT

Excusé : - Absent : M. Pierrick THOMAS

Mme Brigitte DELCASSE a été élue secrétaire de séance

Délibération n° 26 : attribution marché de travaux Habitat inclusif – lot 1 VRD

Suite la déclaration de rendre le lot 1 VRD infructueux à 2 reprises, une modification du cahier des charges a été apportée par le maître d'œuvre pour ce lot.

Une troisième consultation a été organisée le 01/04/2026. Monsieur le Maire donnera lecture du rapport d'analyses des offres et propose de retenir les offres des entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
Lot 1 : VRD	PONS	Marché de base : 80 105,22 € PSE1 : remise en état du jardin : 3 000€ Marché total : 83 105,22 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **d'attribuer** le marché de travaux à l'entreprises précédemment citée,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux correspondant.

Ainsi fait et délibéré le 28 avril 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme



Le Maire,
Thierry DELBREIL

La Secrétaire de Séance

Brigitte DELCASSE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

